

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PERSONNES QUI TRANSMETTENT LEUR DÉCLARATION SUR PAPIER

En 2016, la plupart des grandes institutions financières envisagent de passer à un système sans papier et d'arrêter d'accepter les paiements de factures papier dans leurs succursales, y compris les déclarations de la taxe de vente au détail et les déclarations de l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire.

On encourage les entreprises à effectuer la transition vers le système TAXcess, le service de taxes et d'impôts en ligne du gouvernement du Manitoba qui vous permet de transmettre vos déclarations de taxes et d'impôts, de payer vos taxes et impôts et de consulter les comptes de taxe de votre entreprise du Manitoba où vous le voulez et quand vous le voulez. C'est simple, sécuritaire et accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Pour en savoir plus sur la manière dont TAXcess peut bénéficier à votre entreprise ou pour vous inscrire, rendez-vous à www.manitoba.ca/TAXcess ou communiquez avec la Division des taxes aux coordonnées ci-dessous.

Coordonnées

Bureau de Winnipeg

Finances Manitoba
Division des taxes
401, avenue York, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Téléphone : 204 945-5603
Sans frais au Manitoba : 1 800 782-0318
Télécopieur : 204 948-2087
Courriel : MBTax@gov.mb.ca

Bureau de la région de l'Ouest

Finances Manitoba
Division des taxes
340, 9^e Rue, bureau 314
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
Télécopieur : 204 726-6763